

**225C2127**  
FR0011981968-FS1077

15 décembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**WORLDSLNE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2025, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 décembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDSLNE et détenir, directement et indirectement, 14 141 155 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,30% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Barclays Bank Plc	16	ns	16	ns
Barclays Capital Securities Limited	14 141 139	4,98	14 141 139	4,30
<b>Total Barclays Plc</b>	<b>14 141 155</b>	<b>4,98</b>	<b>14 141 155</b>	<b>4,30</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDSLNE sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDSLNE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir à précisé détenir 5 308 634 actions WORLDSLNE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 5 414 705 actions WORLDSLNE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 4 474 341 actions WORLDSLNE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 15 avril 2026 et le 29 avril 2027, (ii) 770 212 actions WORLDSLNE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference* » à dénouement en espèces, sans échéance et (iii) 170 152 actions WORLDSLNE résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 10 février 2027 et le 17 mai 2027.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 695 097 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.